



Règlement - Concours multilingue Jeune Printemps

1 - Concours multilingue Jeune Printemps

Le Printemps des Poètes-Luxembourg organise un concours de poésie intitulé « Concours multilingue Jeune Printemps » à destination des collégiens, lycéens et étudiants universitaires du Luxembourg, ainsi que des adultes passionnés de poésie, résidents luxembourgeois et non encore publiés.

2 - Périodicité

Créé en 2012, le concours se déroule toutes les années.

3 - Thème

Un thème est proposé chaque année.

4 - Conditions de participation

Tout élève fréquentant un établissement secondaire du pays et tout étudiant de l'Université du Luxembourg est invité à concourir, dans le cadre de son établissement ou à titre personnel. Tout adulte du Luxembourg, ayant la passion de la poésie et n'ayant pas encore publié de poèmes, est invité à participer au concours.

5 - Catégories

Le concours comporte quatre catégories : 11-14 ans - catégorie 1 // 15 ans et plus - catégorie 2 // universitaires (étudiants et doctorants) – catégorie 3 // adultes – catégorie 4.

6 - Langues utilisées

Etant un concours multilingue, le choix de la langue est libre. Si les poèmes ne sont pas écrits en luxembourgeois, français, allemand ou anglais, ils doivent être accompagnés d'une traduction.

7 - Forme/format

Chaque participant enverra un poème, écrit en vers ou en prose, en format WORD.

8 - Dossier et formulaire

Un formulaire de participation est disponible sur le site www.printemps-poetes.lu

Tous les envois doivent comporter les éléments suivants : nom et prénom du participant, date de naissance, nom de l'établissement, nom du professeur (facultatif), contact (courriel et téléphone).

Le formulaire d'inscription et le poème doivent être envoyés à l'adresse : jeuneprintemps@printemps-poetes.lu

9 - Jury

Le jury, composé de poètes et de membres du PPL est présidé par l'organisateur du concours. 5 membres au minimum en font partie. Ce jury plurilingue sélectionnera les poèmes gagnants. Il se réserve le droit de refuser un dossier non conforme. Les décisions du jury sont sans appel.

10 - Prix

Le concours est doté de cinq prix dans chaque catégorie : e.a. des billets d'entrée pour des concerts et des spectacles au Luxembourg et des livres. Les lauréats sont invités à la remise des prix, seuls ou accompagnés, et se verront remettre les prix et un diplôme/certificat de participation. Les premiers de chaque catégorie sont aussi invités à se produire sur scène lors du Printemps des Poètes-Luxembourg.

11 - Remise des prix

La remise des prix a lieu chaque année lors d'un après-midi festif, en présence du ministre de la Culture, ainsi que du président du PPL, du président du concours, du coordinateur poétique et des chefs d'établissement.

12 - Responsabilité

Le PPL pourra utiliser les poèmes pour toute éventuelle publication avec l'accord des auteurs.

13 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.